



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le treizième jour d'avril deux mille quinze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

Maire de La Martre (poste vacant)

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8880-04-2015

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour :

En retirant les points suivants :

- 7.10 Abrogation de la résolution numéro 7300-11-2011 titrée *Participation de la représentante aux sous-comités du comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (remis en mai 2015)
- 9.14 Caisse populaire Mer et Montagnes, fermeture du bureau à Mont-Saint-Pierre (remis en mai 2015)
- 10.1 Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (remis en mai 2015)

Et en ajoutant le point suivant :

- 17.1 Emplois d'été Canada 2015, demande d'aide financière accordée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8881-04-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 a été courriellé à chacun des maires le 10 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 9 mars 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de mars à avril 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 mars 2015.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 mars 2015* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8882-04-2015

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 248 137,01 \$

Factures : 106 218,91 \$

TOTAL : 354 355,92 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8883-04-2015

Bail avec Place aux jeunes, signature autorisée

CONSIDÉRANT le bail entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Place aux jeunes Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la nature et l'objet du bail sont de louer au locataire, à titre de bail commercial, un local à l'intérieur du centre administratif de la MRC pour la réalisation de son mandat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer le bail entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Place aux jeunes Haute-Gaspésie, au coût de 125 \$, plus les taxes applicables, mensuellement, à compter du 1^{er} avril 2015 et d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 20 h 00, M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, s'absente, de retour à 20 h 02.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8884-04-2015

Motion de félicitations à Mme Stéphanie Vallée

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Vallée est une jeune Annemontoise, trois fois médaillée d'argent en haltérophilie aux récents Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT ses performances remarquables dans cette discipline ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Vallée a effectué un parcours sans faute réussissant ses six essais soulevant 56 kilos à l'arraché et 74 kilos à l'épaulé-jeté;

CONSIDÉRANT QU'avec les résultats à ces épreuves, elle atteint le standard canadien senior. Cela signifie qu'à l'âge de 15 ans, Mme Vallée pourrait participer au championnat canadien senior avec les meilleurs athlètes du pays.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE félicite Mme Stéphanie Vallée pour avoir remporté trois médailles d'argent en haltérophilie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8885-04-2015

Assurance collective 2015, maximisation du revenu en période de travail et non en période d'invalidité

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite remplacer la résolution numéro 1405-05-91 relative aux primes d'indemnités hebdomadaires et d'invalidité prolongée de l'assurance collective ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité* oblige l'employé à payer la totalité de la prime de la garantie d'assurance salaire pour que les prestations soient non imposables ;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur peut contribuer au paiement de la prime et que cela ne constitue pas un avantage imposable lorsque les prestations d'assurance salaire sont imposables ;

CONSIDÉRANT QUE les prestations d'assurance salaire non imposables ne constituent pas un revenu au sens fiscal ;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre courtier de Chapdelaine et associés inc. qui maximise le revenu en période de travail et non en période d'invalidité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 1405-05-91 relative aux primes d'indemnités hebdomadaires et d'invalidité prolongée de l'assurance collective par celle-ci ;
2. accepte la recommandation du courtier qui maximise le revenu en période de travail et non en période d'invalidité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8886-04-2015

Candidature de M. J.-Augustin St-Laurent à l'Ordre de la Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre de la Gaspésie, créé par le Musée de la Gaspésie, reconnaît des Gaspésiennes et des Gaspésiens qui se sont distingués dans leur milieu en faisant preuve d'excellence dans les secteurs culturel, social et communautaire, technoscientifique, sportif, ou encore politique et économique ;

CONSIDÉRANT QU'une personne par MRC du territoire de la Gaspésie et un membre de la communauté autochtone verront ainsi leur parcours de vie être reconnu ;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes seront intronisées à l'Ordre lors du gala Cultiv'Art, organisé par le Conseil de la culture de la Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE propose la candidature de M. J.-Augustin St-Laurent à l'Ordre de la Gaspésie. Ce dernier a toujours persisté à rechercher et à faire connaître l'histoire de ceux et celles qui ont marqué de leurs efforts, de leur sang et de leur vie l'histoire du Québec et de la Gaspésie. Membre actif de plusieurs organismes nationaux soutenant la généalogie, il est de plus auteur prolifique d'une collection intitulée *DE LA HAUTE-GASPÉSIE AUX ORIGINES...*. M. St-Laurent est une sommité en Haute-Gaspésie. Il a contribué au développement de notre MRC à titre de maire de Cap-Chat, de président et de directeur de plusieurs organismes, et maintenant à titre d'arrière grand-père soucieux de partager ses valeurs, son histoire et ses expériences de vie avec sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORMATION DES COMITÉS DE LA MRC ET RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, explique le règlement numéro 2015-320 relatif au *Règlement remplaçant les règlements numéros 2010-278 et 2010-281 relatifs à la rémunération et au traitement des membres du conseil, comités et commissions de la MRC de La Haute-Gaspésie* adopté le 9 mars 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8887-04-2015

Liste des comités et représentants de la MRC, résolution abrogée

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 8489-06-2014 relative à la liste des comités et des représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté un règlement relatif à la rémunération et au traitement des membres du conseil, comités et commissions de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution 8489-06-2014 relative à la liste des comités et représentants de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉQUITÉ SALARIALE, DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR 2015

Dépôt de la *Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale* transmise le 16 mars 2015 à la Commission de l'équité salariale, présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8888-04-2015

Activité *Les rendez-vous du président* de la FQM, 12 mai 2015, à Grande-Vallée

CONSIDÉRANT l'activité *Les rendez-vous du président* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévue le 12 mai 2015 à Grande-Vallée;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaitent participer à cette activité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à nolisier un autobus pour tous les membres du conseil de la MRC afin de participer à l'activité *Les rendez-vous du président* de la FQM prévue le 12 mai 2015 à Grande-Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8889-04-2015

Congrès annuel de la FQM

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à assister au congrès annuel de la FQM les 24, 25 et 26 septembre 2015 à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8890-04-2015

Salles de conférences du centre administratif de la MRC, location

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie loue les salles de conférences du centre administratif de la MRC à des organismes ayant un lien avec la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et ses locataires réservent fréquemment ces salles de conférences ;

CONSIDÉRANT QUE ces salles de conférences ne sont plus disponibles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mette fin à la location de salles de conférences du centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8891-04-2015

Grand rendez-vous des régions de la FQM

CONSIDÉRANT QUE le *Grand rendez-vous des régions* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se tiendra le 3 juin 2015 à Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les personnes suivantes à assister au *Grand rendez-vous des régions* de la FQM qui se tiendra le 3 juin 2015 à Québec:

M. Allen Cormier, préfet, MRC

Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts

Mme Lynda Laflamme, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8892-04-2015

Service d'accueil du centre administratif de la MRC, système de communication

CONSIDÉRANT l'affluence du nouveau service de la Société de l'assurance automobile du Québec offert par la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une possibilité d'installer un système de communication pour la clientèle à l'entrée du centre administratif de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, d'évaluer la faisabilité et les coûts d'un système de communication pour la clientèle à l'entrée du centre administratif de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8893-04-2015

Services de perception, terminal de point de vente

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de centraliser les services de perception de la MRC de La Haute-Gaspésie, soit les taxes municipales des TNO, les constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec et les opérations effectuées pour la Société de l'assurance automobile du Québec et autres;

CONSIDÉRANT QU'il y a la possibilité d'installer un terminal de point de vente (TPV).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, d'évaluer la faisabilité et les coûts d'une installation d'un terminal de point de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LAC-À-L'ÉPAULE, ÉTAT DE SITUATION

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tiendra un lac-à-l'épaule à la mi-mai prochaine.

La firme-conseil en gestion des ressources humaines est en trait de faire le diagnostic organisationnel et achève le rapport préliminaire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ, BILAN DE LA DISCUSSION AVEC MAMOT

La MRC de La Haute-Gaspésie a discuté avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur l'avis gouvernemental, daté du 17 février 2015, relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé que la MRC a déposé.

Une rencontre, à ce propos, se tiendra en juin prochain, avec les personnes concernées des municipalités de la MRC.

À la prochaine séance du conseil de la MRC, une prolongation du délai gouvernemental sera demandée au ministère pour la révision du schéma.

MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE, VACANCE DU POSTE DE MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie que le poste de maire de la municipalité de La Martre est vacant et n'a aucun représentant pour siéger au sein du conseil de la MRC.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 8894-04-2015

Contrat Parcours Réussite, *addenda*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a approuvé le plan d'action 2014-2015 du comité petite enfance en y ajoutant les modifications demandées par Avenir d'enfants le 20 janvier 2014;

CONSIDÉRANT une modification au contrat entre Parcours Réussite et la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte de modifier le contrat entre Parcours Réussite et la MRC de La Haute-Gaspésie en y ajoutant la formation d'une journée prévue le

17 avril 2015, au coût de 1 400 \$, plus les taxes applicables, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un *addenda* au contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8895-04-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Participation de la municipalité de Cap-Chat aux Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie 2015*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Cap-Chat pour le projet *Participation de la municipalité de Cap-Chat aux Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie 2015*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation négative du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE n'accorde pas d'aide financière à la Municipalité de Cap-Chat pour le projet *Participation de la municipalité de Cap-Chat aux Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie 2015*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8896-04-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Activités culturelle, sociale et communautaire 2015*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de développement Claude à Rebours pour le projet *Activités culturelle, sociale et communautaire 2015*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 9 902 \$ au Comité de développement Claude à Rebours pour le projet *Activités culturelle, sociale et communautaire 2015*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2014-2015* de la Municipalité de Rivière-à-Claude;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8897-04-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Nouveau service de production vidéo*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Télé-Soleil/St-Maxime-du-Mont-Louis pour le projet *Nouveau service de production vidéo*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 535 \$ à Télé-Soleil/St-Maxime-du-Mont-Louis pour le projet *Nouveau service de production vidéo*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural 2014-2015*;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8898-04-2015

Pacte rural, aide financière pour Exploramer

CONSIDÉRANT QUE le musée Exploramer a été fortement endommagé par un incendie le 11 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé une aide financière de 4 000 \$, à Exploramer pour ses activités, prélevée dans les budgets locaux du Pacte rural 2014-2015 des huit municipalités de la MRC, répartie en part égale (réf. : résolution n° 8853-03-2015).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 3 017 \$ à Exploramer pour couvrir une partie des frais non couverts par l'assurance à la suite de l'incendie du 11 mars 2015, lequel montant sera pris dans le budget régional du Pacte rural 2014-2015;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8899-04-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Fête du bois flotté*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité d'aménagement et de développement durable environnemental et culturel (CADDEC) pour le projet *Fête du bois flotté*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 17 484 \$ à CADDEC pour le projet *Fête du bois flotté*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural* 2014-2015;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPARTITION DU PACTE RURAL 2014-2015 AU 25 MARS 2015

Dépôt de la *Répartition du Pacte rural 2014-2015*, version du 25 mars 2015, est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8900-04-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Aménagement du site du banc de Cap-Chat*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Cap-Chat pour le projet *Aménagement du site du banc de Cap-Chat*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 36 452,11 \$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Aménagement du site du banc de Cap-Chat*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2014-2015 de la Ville de Cap-Chat;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8901-04-2015

Appui à la MRC de Manicouagan, Fonds de développement des territoires versus Politique nationale de la ruralité

CONSIDÉRANT la résolution 2015-44 de la MRC de Manicouagan titrée *Fonds de développement des territoires versus Politique nationale de la ruralité* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de maintenir les mesures administratives liées à la Politique nationale de la ruralité dans le cadre de la mise en place du Fonds de développement des territoires ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la MRC de Manicouagan à ce propos.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Manicouagan demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de maintenir les mesures administratives liées à la Politique nationale de la ruralité dans le cadre de la mise en place du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8902-04-2015

Entente de service : Conception graphique/cartable «Volet communautaire» avec Mme Catherine Beau-Ferron

CONSIDÉRANT *l'Entente de service : Conception graphique/cartable «Volet communautaire»* entre la Haute-Gaspésie en forme et Mme Catherine Beau-Ferron, graphiste ;

CONSIDÉRANT QUE la nature de cette entente vise à réaliser la conception graphique du document de transfert de compétences en jardinage éducatif – volet communautaire, réalisée, au préalable, par Mme Valérie Allard de la Coop du Cap, responsable de l'accompagnement jardins et mandatée par Haute-Gaspésie en forme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer *l'Entente de service : Conception graphique/cartable «Volet communautaire»* entre la Haute-Gaspésie en forme et Mme Catherine Beau-Ferron, graphiste, au coût de 3 325 \$, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69500 410.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MADA, ÉTAT DE SITUATION

Dépôt de *l'Échéancier de réalisation de la démarche MADA en Haute-Gaspésie*, du 11 mars 2015, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Dépôt, également, de l'ordre du jour de la première rencontre du comité de pilotage de la MRC de La Haute-Gaspésie de MADA, tenue en avril 2015 (présentation sur PowerPoint).

CLD, RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE 2014-2015

Dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015, hiver 2015, chapitre 6, ayant pour titre *Fonds alloués aux centres locaux de développement, Observations et pistes d'amélioration*, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8903-04-2015

Plan d'action 2015/2016 du comité Enfance-Famille

CONSIDÉRANT le plan d'action 2015/2016 du comité Enfance-Famille.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le plan d'action 2015/2016 du comité Enfance-Famille, lequel sera acheminé à Avenir d'enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8904-04-2015

Définition du mandat du comité de pilotage de la démarche MADA

CONSIDÉRANT QUE la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) vise l'élaboration d'une politique des aînés et d'un plan d'action en faveur des personnes âgées, et ce, au bénéfice de tous les citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit avoir complété la phase de planification de la démarche MADA avant le 31 décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, responsable de la démarche MADA;
2. forme un comité de pilotage de la démarche MADA qui définira son mandat;
3. accepte le mandat tel que proposé par et pour le comité de pilotage de la démarche MADA :

Le comité de pilotage de la démarche MADA a pour mandat d'élaborer la politique des aînés et le plan d'action de la MRC de La Haute-Gaspésie à partir des besoins identifiés par les aînés eux-mêmes. Il devra aussi s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier.

TRANSPORT

CONTRAT DE SERVICE, PERMIS ET IMMATRICULATION

Dépôt du contrat de service *Permis et immatriculation* entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, signé le 26 mars 2015, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8905-04-2015

Constitution d'une petite caisse pour les opérations de la SAAQ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de constituer une petite caisse pour les préposés de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte de mettre à la disposition des préposés de la SAAQ une petite caisse de 600 \$ pour les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTATS FINANCIERS DE FERMETURE DE TRANSPORT SANS FRONTIÈRE

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, présente les *États financiers de fermeture* de Transport Sans Frontière au 30 septembre 2014 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8906-04-2015

États financiers au 30 septembre 2014 de Transport Sans Frontière, règlement de la dette globale

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie a transmis une lettre, par envoi recommandé, le 30 mars 2015, au président de Transport Sans Frontière au sujet des états financiers au 30 septembre 2014 de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers dévoilent une dette globale de 106 513 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC informe le président de Transport Sans Frontière que la MRC n'assumera aucune responsabilité dans le paiement des sommes dues à des fournisseurs.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE entérine la position du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à l'effet que la MRC n'assumera aucune responsabilité dans le paiement des sommes dues, à des fournisseurs, par Transport Sans Frontière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT SANS FRONTIÈRE, COURRIEL DE LA RÉGÎM

À titre d'information, dépôt du courriel de M. Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM), ayant pour objet *Mandat de la RÉGÎM vs Transport Sans Frontière concernant le mandat du transport adapté en Haute-Gaspésie*, daté du 18 mars 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8907-04-2015

Services professionnels pour devis d'appel d'offres de services professionnels retenus, PISRMM, France Thibault, ingénieure, experte-conseil

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires pour réaliser un devis d'appel d'offres de services professionnels et pour participer au comité de sélection, et ce, afin de permettre d'inviter des firmes d'ingénieurs pour réaliser le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) de Mme France Thibault, ingénieure et experte-conseil.

CONSIDÉRANT QUE la demande de la MRC de La Haute-Gaspésie est faite concurremment à celle de la MRC de La Côte-de-Gaspé qui requiert exactement les mêmes services.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la proposition d'honoraires de 4 000 \$, plus les taxes applicables, de Mme France Thibault, ingénieure et experte-conseil, pour réaliser un devis d'appel d'offres de services professionnels et pour participer au comité de sélection, et ce, afin de permettre d'inviter des firmes d'ingénieurs pour réaliser le PISRMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8908-04-2015

Paiement de facture TRIOC inc., travaux d'aménagement SAAQ

CONSIDÉRANT la facture n° 2013-70 de TRIOC inc. de 17 295,69 \$, incluant les taxes, pour le projet *Aménagement du centre administratif de la MRC/SAAQ* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est complété.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie la facture n° 2013-70 de TRIOC inc. de 17 295,69 \$, incluant les taxes, pour le projet *Aménagement du centre administratif de la MRC/SAAQ*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 23 02000 722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

COMPTE RENDU DU COMITÉ AVISEUR POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN VALEUR DU BLOC DE LOTS DE CAP-SEIZE DU 17 MARS 2015

Dépôt du compte rendu du comité aviseur pour l'élaboration d'un plan de développement et de la mise en valeur du bloc de lots de Cap-Seize du 17 mars 2015 est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, LE GROUPE LABEL ET LE GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES SHICK SHOCK DU 27 MARS 2015

Dépôt du compte rendu de la rencontre entre la MRC de La Haute-Gaspésie, le Groupe Label et le Groupement forestier coopératif des Shick Shock du 27 mars 2015 est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8909-04-2015

Atelier de transfert de connaissances sur les résultats issus du Chantier d'éclaircie commerciale au Bas-Saint-Laurent, dépenses autorisées

CONSIDÉRANT QUE *l'Atelier de transfert de connaissances sur les résultats issus du Chantier d'éclaircie commerciale au Bas-Saint-Laurent* offert par la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent se tiendra le 23 avril 2015, à New Richmond;

CONSIDÉRANT QUE cet atelier s'avère intéressant.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise M. Dario Jean, maire de Marsoui, et M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à assister à *l'Atelier de transfert de connaissances sur les résultats issus du Chantier d'éclaircie commerciale au Bas-Saint-Laurent*, offert par la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, qui se tiendra le 23 avril 2015, à New Richmond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOTS INTRAMUNICIPAUX, DEMANDE DE RÉCOLTE DES VOLUMES NON RÉCOLTÉS EN 2014 ET PRÉVISIONS DE COUPES 2015

À titre d'information, dépôt de la lettre transmise, par courriel, le 25 mars 2015, à M. Alain Leblanc, directeur de l'Unité de gestion des ressources naturelles de la Gaspésie, ayant pour objet *Lots intramunicipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie, demande de récolte des volumes non récoltés en 2014 et prévisions de coupes 2015*, signée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque.

Également, à titre d'information, dépôt d'une lettre de M. Alain Leblanc, chef de l'unité de gestion et ingénieur forestier du ministère des Forêts, de

la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Demande de récolte de volumes non récoltés Back log*, datée du 3 juillet 2014.

Dans cette dernière lettre, le chef de l'unité de gestion autorise la récolte de volumes d'arrérages.

LOGEMENT SOCIAL

PAD 2014-2015, BUDGET ÉPUISE

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, mentionne au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie que le budget 2014-2015 du Programme d'adaptation de domicile est épuisé.

PAD, BUDGET 2015-2016

Dépôt du bulletin *INFO EXPRESS, Amélioration de l'habitat*, 2015 avril, vol. 2, n° 4, de *l'Ouverture de la programmation 2015-2016* de la Société d'habitation du Québec est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Fait à noter, aucun nouvel investissement n'a été prévu dans le budget 2015-2016 pour le Programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA).

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Dépôt de l'entente entre la ministre de la Culture et des Communications et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie relative à la convention d'aide financière 522629 dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* pour le renouvellement du VVAP 7^e année est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8910-04-2015

Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020

CONSIDÉRANT la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020* telle qu'elle a été soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 8911-04-2015

Achat et épandage de chlorure de magnésium liquide, route Patry et écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a fait une demande de prix, au bénéfice des municipalités et villes de la MRC d'Avignon, de Bonaventure et de La Haute-Gaspésie, à des compagnies pour l'achat de fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure recommande Les Aménagements Lamontagne inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. retienne l'offre de Les Aménagements Lamontagne inc., à 355,00 \$ le mètre cube, plus taxes, comprenant la fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide;
2. autorise l'achat d'environ 2.0 m³ de chlorure de magnésium liquide pour la route Patry et l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8912-04-2015

Heures d'ouverture des écocentres, résolutions remplacées

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les résolutions numéros 8718-11-2014 et 8746-12-2014 relatives aux heures d'ouverture des écocentres ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit déterminer les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis en fonction des éléments suivants:

- √ l'achalandage,
- √ la luminosité,
- √ les tâches à réaliser par les employés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace les résolutions numéros 8718-11-2014 et 8746-12-2014 relatives aux heures d'ouverture des écocentres ;
2. établit les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis comme suit :

de 8 h à 17 h du mardi au samedi.

Cependant l'écocentre de Mont-Louis est fermé de 12 h à 13 h.

3. établit les heures normales d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis durant la période dite hivernale comme suit :

de 8 h 30 à 15 h 30 du mardi au samedi.

Cependant l'écocentre de Mont-Louis est fermé de 12 h à 13 h.

La période dite hivernale est de 20 semaines, laquelle débute le dernier mardi de novembre et prend fin le dernier samedi d'avril.

4. autorise la publication d'un avis dans le journal local *L'Avantage gaspésien*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8913-04-2015

Devancer une consultation publique du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC

CONSIDÉRANT les lignes directives pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire de tenir des consultations publiques après l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie par le conseil de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire devancer une consultation publique, soit avant l'adoption de ce plan par le conseil de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative permettrait à la Ville de Matane d'obtenir le décret gouvernemental pour accueillir les matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation de devancer une consultation publique pour la révision de son plan de gestion des matières résiduelles, soit avant son adoption par le conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME FONDS VERT DE LA VILLE DE MATANE

À titre d'information, dépôt de la lettre de Mme Caroline Ratté, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable de la Ville de Matane, ayant pour objet *Réponse à votre demande relative au Fonds vert de la Ville de Matane*, datée du 25 mars 2015. Laquelle est accompagnée d'un extrait du procès-verbal de la commission permanente du conseil de la ville de Matane du 23 février 2015.

La Ville de Matane refuse la demande de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8914-04-2015

Formation du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité consultatif de la gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie pour les raisons, entre autres:

- √ faire la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- √ assurer l'efficacité du PGMR
- √ émettre des recommandations reliées à son mandat auprès du conseil de la MRC

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme au comité consultatif de la gestion des matières résiduelles les personnes suivantes :

M. Allen Cormier, préfet, MRC
M. Jules Landry, maire, ville de Cap-Chat
M. Serge Chrétien, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Jacques Létourneau, conseiller, ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC
Mme Mélanie Simard, ingénieure, MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8915-04-2015

Construction d'un remblai dans la rivière Gros-Morne

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie a transmis une lettre, par courriel, le 17 mars 2015, à M. Serge Chrétien, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis au sujet de la construction d'un remblai temporaire de 40 m³ dans la rivière Gros-Morne;

CONSIDÉRANT les coûts élevés pour réaliser la construction d'un remblai temporaire de 40 m³ dans la rivière Gros-Morne en période hivernale dans un milieu sensible, la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis a demandé à la MRC de faire une nouvelle demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour faire des travaux plus temporaires ;

CONSIDÉRANT l'aspect légal et la sécurité du public dans cette affaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE entérine la position du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC à l'effet de proposer au maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis de reprendre la première demande de certificat d'autorisation faite au MDDELCC pour construire un remblai temporaire de 40 m³ dans la rivière Gros-Morne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE NÉGOCIATION POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 8 AVRIL 2015

Dépôt du compte rendu du comité de négociation pour la gestion des matières résiduelles du 8 avril 2015 est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

BANC D'ESSAI SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION LITTORALE, COMITÉ ZIP BAIE-DES-CHALEURS

Dépôt du document *Banc d'essai sur le contrôle de l'érosion littorale, Modalités de collaboration* du comité ZIP Baie des Chaleurs, daté de février 2015, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE MATANE, COURRIEL ADRESSÉ AU MDDELCC

À titre d'information, dépôt du courriel adressé à M. Maxime Sauvageau du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ayant pour objet *LET de Matane vs Matières résiduelles en provenance de la MRC de La Haute-Gaspésie*, daté du 1^{er} avril 2015, signé par M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE DE MATANE, ÉCHANGES DE COURRIELS

À titre d'information, dépôt d'échanges de courriels entre Mme Caroline Ratté, coordonnatrice de la ville de Matane, M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, et M. Jean-Marie Dionne, directeur régional de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ayant pour objet *Municipalités de l'est*, datés entre le 4 et 6 mars 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8916-04-2015

Tarification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs, résolution remplacée

VU QUE l'objectif du principe de l'utilisateur-payeur consiste à faire supporter à l'utilisateur le coût réel de l'utilisation d'un bien ou d'un service;

VU l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

VU la délégation de compétence relative à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 8253-12-2013 titrée *Tarification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs* ;

CONSIDÉRANT QU'un écocentre est un service public auquel tous ont droit et, à ce titre, doivent contribuer équitablement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, en tant que gestionnaire des écocentres de son territoire, à la responsabilité exclusive:

- a) De définir les modalités d'accès aux écocentres,
- b) De mettre en place les moyens de contrôle nécessaires au respect de ces modalités,
- c) De définir les règles d'usage des écocentres,
- d) D'établir toutes tarifications relatives aux services offerts par ces écocentres,
- e) D'émettre toute facturation et à voir à la perception des sommes dues ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement l'utilisation de ce service n'est pas supportée équitablement par les citoyens de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a convenu d'appliquer le principe d'utilisateur-payeur aux Industries, Commerces et Institutions (ICI) afin de corriger cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes à but non lucratif ne font pas partie des ICI ;

CONSIDÉRANT QUE les écocentres de la MRC ne possèdent pas les équipements nécessaires afin d'appliquer une tarification sur le volume ou sur le poids des matières à traiter.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. D'appliquer le principe d'utilisateur-payeur pour les écocentres de la MRC ;
2. De maintenir une tarification de base à l'opération des écocentres de la MRC directement prélevée sur les comptes de taxes municipales ;
3. De charger des frais de 50 \$ par utilisation (au voyage) pour les utilisateurs ICI des écocentres dès le 1^{er} janvier 2014 ;
4. De nommer le directeur général et secrétaire-trésorier responsable de l'application de ce règlement.
5. De remplacer la résolution numéro 8253-12-2013 titrée *Tarification aux écocentres pour les utilisateurs-payeurs* par celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

À titre d'information, dépôt de lettre du député Jean-François Fortin, ayant pour objet *Décision concernant votre demande d'emploi été Canada*, datée du 27 mars 2015.

Confirmation d'une aide financière de 1 109 \$ pour la création d'un emploi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 27 à 20 h 31.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 20 h 31.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».



